

Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt de la GIZ, Programme EnDev pour la Promotion du Marché des Biens Photovoltaïques (ProMaBiP) au Bénin

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme RBF financé par DFID, la GIZ Bénin lance le présent appel à manifestation d'intérêt, en vue de sélectionner des entreprises partenaires pour la commercialisation des biens photovoltaïques au Bénin.

Principes RBF

Le financement basé sur le résultat RBF (Result Based Financing), est un mécanisme selon lequel le gouvernement du pays en voie de développement ou un organisme donateur, offre des mesures d'incitation aux entreprises pour l'obtention de résultats prédéterminés.

Les instruments RBF sont caractérisés par les principes suivants:

1. Le décaissement des fonds est subordonné à l'obtention de résultats prédéterminés (en l'occurrence, la vente de biens photovoltaïques au consommateur final dans l'espace rural)
2. Autant que possible, les résultats sont largement définis pour permettre l'innovation produit ou service - c'est-à-dire que le fournisseur de services doit être libre de déterminer la meilleure façon d'obtenir le résultat souhaité.
3. La vérification des résultats par une unité indépendante agit comme déclencheur pour le décaissement de la subvention.
4. Les attrait financiers sont non-discriminatoires, en ce que tous les fournisseurs de services admissibles sont en mesure de participer sur une base concurrentielle et que la création de monopoles est évitée.

Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

Dans le but de promouvoir le marché des biens photovoltaïques au Bénin, la GIZ alloue aux entreprises intervenant dans la vente des Pico PV au Bénin, un attrait financier annuellement dégressif d'un taux actuel de 40 % basé sur le prix unitaire référentiel (FOB) du fabricant du produit importé. Les Pico PV soutenus par la GIZ comprennent essentiellement :

- Les lampes solaires avec éclairage simple
- Les lampes solaires avec éclairage et option pour recharger un ou plusieurs téléphones portables
- Les petits systèmes solaires domestiques à lampes multiples dont la puissance du panneau est inférieure à 15 watts

Les attraits financiers sont accordés après l'importation et la vente effective des biens photovoltaïques aux clients finaux. La GIZ se réserve le droit de suivi et de contrôle du stockage des biens photovoltaïques ainsi que de la vente effective aux clients finaux avant de procéder au décaissement de l'attrait financier.

Conditions offertes

Le taux de l'attrait financier offert au bénéficiaire est de 40%, basé sur le prix unitaire référentiel (FOB) du fabricant du produit importé, en observant une limite totale d'une valeur de 50.000 € par contrat.

L'attrait financier total mentionné ci-dessus sera payé en deux parties :

25 % est payée au bénéficiaire lors de l'importation des produits contractuels, dans une limite de 12.500 euros par contrat.

75 % est payée au bénéficiaire lors de la vente des produits contractuels au consommateur final dans une limite de 37.500 euros par contrat.

La durée du contrat est de dix mois renouvelable.

Les entreprises bénéficiaires de l'attrait financier doivent consommer au moins le tiers du budget mis à leur disposition cinq mois après la signature de leur contrat.

Critères de sélection

La GIZ Bénin recherche des entreprises déjà bien établies sur le marché local en tant qu'importateurs des biens photovoltaïques et qui possèdent leur propre réseau commercial. A cet effet, elles doivent :

- Disposer d'un service après vente efficace, susceptible d'offrir des prestations de réparation et d'entretien de leurs produits vendus.
- Vendre des produits certifiés « Lighting Africa »
- Vendre des produits qui sont garantis au moins un an aux consommateurs finaux.
- Disposer d'un certificat de non faillite et d'une carte d'importateur.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature comporte les documents suivants :

- **Lettre de candidature** adressée au chargé de programme ENDEV-RBF
- Journal officiel d'enregistrement au **Registre de Commerce et de Crédit Mobilier** et **numéro IFU** (Identifiant Fiscal Unique)
- **Certificat de non faillite**
- **Carte d'importateur**
- **Preuve de la vente de produits de qualité** (certification « Lighting Africa »)
- **Catalogue des Pico PV vendus**

La GIZ s'accorde le pouvoir de rejeter tout dossier incomplet sans aucune autre forme de procédures.

Les dossiers doivent être déposés au siège du projet ProMaBiP, situé dans l'enceinte du bâtiment GIZ – EnDev (ancien bureau DED, en face du Ministère de l'intérieur, rue avant la pharmacie St. Louis), dans une enveloppe fermée portant la mention « DOSSIER DE CANDIDATURE-RBF » et les coordonnées de l'entreprise postulante.

Des questions de renseignement relatives à cet appel à manifestation d'intérêt peuvent être adressées à :

Charlemagne.fandohan@giz.de

Tél : +229 – 21 3014 04// - 21 30 72 38/ - 21 04 89 09

Le dépôt du dossier se fera à partir du 15 Mars 2016 et son dernier délai est le 30 Novembre 2016.

Seules les entreprises sélectionnées suite à cet avis d'appel à manifestation d'intérêt seront contactées pour la signature du contrat. Le budget du programme étant limité, **les candidatures seront traitées seulement dans le cadre des fonds disponibles.**

Confidentialité

La GIZ s'assure que les documents transmis dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt soient soumis à la plus stricte confidentialité et ne soient communiqués que dans le cadre des activités du projet RBF. L'ensemble des personnes ayant accès aux dossiers de candidature est tenu à la plus stricte confidentialité.